



Échange de quotas d'émission pour les exploitants d'installations : chiffres clés 2022 (état : 31 août 2023)

En 2022, les exploitants d'installations qui participent au système suisse d'échange de quotas d'émission (SEQUE) ont émis 4 338 478 tonnes d'équivalents CO₂ (t éq.-CO₂). Durant cette même année, 4 096 180 droits d'émission leur ont été attribués à titre gratuit et 224 152 droits d'émission ont été mis aux enchères. Au total, 96 sites de production ont participé au SEQUE.

Droits d'émission disponibles

La quantité maximale de droits d'émission (*cap* ou plafond) a été calculée sur la base des données historiques pour la période 2008-2012 des 53 sites de production qui participaient alors au SEQUE. L'année 2010 constitue le point de départ à partir duquel la quantité de droits d'émission a été réduite chaque année de 1,74 % jusqu'en 2020, puis de 2,2 % à partir de 2021.

En 2021, 95 sites de production participaient au SEQUE ; depuis 2022, leur nombre est passé à 96. La quantité maximale de droits d'émission n'a pas été augmentée (cf. Figure 1).

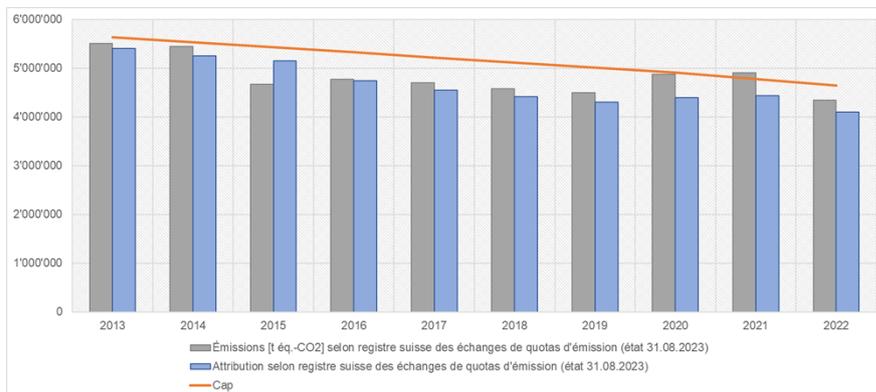


Figure 1 : Comparaison des émissions effectives en t éq.-CO₂, des quantités de droits d'émission attribués à titre gratuit et du plafond

Émissions de gaz à effet de serre et quantité de droits d'émission attribués à titre gratuit

Les quantités attribuées individuellement, calculées sur la base des données d'exploitation des années 2014-2018, n'ont pas été réduites de manière linéaire en 2022 (pas de facteur de correction supra-sectoriel), car elles n'excédaient pas la quantité totale de droits d'émission disponible (95 % du pla-

fond). Compte tenu des modifications de la production, 4 096 180 droits d'émission ont été autorisés et attribués gratuitement jusqu'à présent pour l'année 2022.

En 2022, les participants au SEQE ont émis au total 4 338 478 t éq.-CO₂. Ces émissions ont été couvertes à hauteur de 93,4 % par des droits d'émission suisses pour installations (CHU), de 0,4 % par des droits d'émissions suisses pour aéronefs (CHUA) et de 6,2 % par des droits d'émission européens pour installations (EUA) (cf. tableau 2). La différence par rapport à la quantité de droits attribués à titre gratuit se chiffre donc à 242 298 droits d'émission. Le tableau 1 présente une comparaison des émissions et des quantités de droits attribués à titre gratuit.

	Quantités attribuées gratuitement en 2022	Émissions produites en 2022 [t éq.-CO ₂]	Différence	Degré de couverture
Chauffage à distance	76 942	322 696	-245 754	23,84 %
Papier	61 702	57 279	4423	107,72 %
Métal	175 671	207 541	-31 870	84,64 %
Ciment, pierres et terres	2 358 870	2 560 890	-202 020	92,11 %
Industrie chimique/pharmaceutique	947 291	585 123	362 168	161,90 %
Raffinerie	275 375	381 070	-105 695	72,26 %
Autres	200 329	223 879	-23 550	89,48 %
Total	4 096 180	4 338 478	-242 298	94,42 %

Tableau 1 : Vue d'ensemble des émissions et des quantités de droits d'émission attribués à titre gratuit par secteur (état : 31 août 2023)

Mise aux enchères de droits d'émission

Sur les quantités de droits d'émission qui n'ont pas été attribués à titre gratuit en 2022, 224 152 ont été mis aux enchères et 224 176 placés dans la réserve de stabilité du marché (RSM). Lors de la dernière mise aux enchères en mars 2023, le prix d'adjudication s'élevait à 86,26 euros.

	2021	2022
Cap pour les droits d'émission [CHU]	4 778 248	4 647 500
Quantités de droits attribués à titre gratuit	4 436 126	4 096 180
Quantités de droits mis aux enchères	307 996	224 152
RSM	-	224 176
Solde de droits d'émission	34 126	102 992
Émissions [t éq.-CO ₂]	4 905 656	4 338 478
Remise de droits d'émission suisses pour installations [CHU]	4 432 967	4 053 338
Remise de droits d'émission suisses pour aéronefs [CHU]	26 322	17 845
Remise de droits d'émission européens pour installations [EUA]	400 445	267 295

Tableau 2 : Aperçu pour les années 2021 et 2022 (état : 31 août 2023)¹

Informations complémentaires

De plus amples informations sur l'attribution à titre gratuit, les émissions, la RSM et les mises aux enchères figurent sur les pages Internet de l'OFEV et du registre suisse des échanges de quotas d'émission.

www.bafu.admin.ch → Thèmes → Climat → Informations pour spécialistes → Mesures de la loi sur le CO₂ → Système d'échange de quotas d'émission → SEQE pour les installations

Registre suisse des échanges de quotas d'émission : <https://www.emissionsregistry.admin.ch>

¹ Le solde est composé des droits d'émission non encore autorisés pour l'attribution à titre gratuit et d'une quantité très faible de droits d'émission destinés à être mis aux enchères (la quantité de droits d'émission doit pouvoir être divisée par 50 pour les mises aux enchères). Le solde sera entièrement attribué à titre gratuit, mis aux enchères ou placé dans la RSM. Les données seront toutes actualisées lors de la prochaine publication de cette fiche d'information.